



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Services pilotage, stratégie du développement durable
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de la Région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Fait connaître qu'il sera procédé à une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique au titre du code de l'environnement pour le programme d'entretien pluriannuel de la rivière de Kaw, du canal Roy et du canal d'accès du village de Kaw, situés dans la réserve naturelle nationale de Kaw-Roura, du **jeudi 26 janvier au lundi 27 février 2017 inclus** sur la commune de Régina.

La demande est présentée par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), rue du Vieux Port, CS 76003 - 97306 Cayenne cedex – service fleuves, littoral aménagement et gestion, unité maîtrise d'ouvrage, coordonnées : 05.94.35.58.19 ou 06.94.23.03.23 - courriel : emilie.mordacque@developpement-durable.gouv.fr ou flag.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr.

M. Paul PERSDAM est désigné par le président du tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Françoise ARMANVILLE en qualité de suppléant.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de Régina - Rue Gaston Monnerville 97390 Régina - téléphone : 05.94.28.05.89 - courriel : secretariat.mairie@mairie-regina.fr ainsi qu'à la mairie annexe de Régina au bourg du village Kaw - 97353, du **jeudi 26 janvier au lundi 27 février 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, sauf les samedis, dimanches et jours fériés à savoir :

A la mairie de Régina :

Lundi et jeudi : 8h00-13h00 / 14h00-17h00 – mardi et mercredi : 8h00-14h30 – vendredi : 8h00-14h00

A la mairie annexe de Régina au bourg du village de Kaw : Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00

Un registre d'enquête sera déposé à la mairie de Régina ainsi qu'à la mairie annexe au bourg du village de Kaw et tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Régina ainsi qu'à la mairie annexe au bourg du village de Kaw aux adresses indiquées ci-dessus ou par courriel : secretariat.mairie@mairie-regina.fr, ou sur le courriel personnel du commissaire enquêteur : persdam@hotmail.com.

M. Paul PERSDAM recevra le public et organisera une réunion publique aux dates suivantes :

- **jeudi 26 janvier 2017 : permanence** de 9 h à 12 h à la mairie de **Régina**
- **jeudi 02 février 2017 : permanence** de 9 h à 12 h au village de **Kaw** (maison de la DEAL)
- **jeudi 02 février 2017 : réunion publique** de 14 h à 16 h au village de **Kaw** (gîte communal)
- **lundi 13 février 2017 : permanence** de 9 h à 12 h à la mairie de **Régina**
- **lundi 20 février 2017 : permanence** de 9 h à 12 h au village de **Kaw** (maison de la DEAL)
- **lundi 27 février 2017 : permanence** de 9 h à 12 h à la mairie de **Régina**

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête, à la mairie et la mairie annexe de Régina à Kaw et à la DEAL, unité procédures et réglementation, impasse Buzaré à Cayenne, CS 76003 - 97306 Cayenne cedex.

Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).

Pour le Préfet
Par délégué,
Le secrétaire général

Yves de ROQUEFEUIL